

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

2 474 579

(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21) **N° 80 02313**

(54) Profilé pour fenêtre à double vitrage.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). E 06 B 3/66; F 16 S 3/08.

(22) Date de dépôt..... 30 janvier 1980.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 31 du 31-7-1981.

(71) Déposant : JONDA Pierre Stéphane, résidant en France.

(72) Invention de : Pierre Stéphane Jouda.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Germain et Maureau,
Le Britannia - Tour C, 20, bd E.-Déruelle, 69003 Lyon.

La présente invention a pour objet un profilé pour fenêtre à double vitrage.

Pour diminuer la consommation d'énergie nécessaire au chauffage de locaux, il est de plus en plus fréquent de 5 diminuer les déperditions calorifiques en prévoyant une meilleure isolation thermique à tous les niveaux, y compris à celui des vitrages en installant des fenêtres à double vitrage.

Une installation nouvelle ne pose pas de problèmes 10 particuliers, puisque dans ce cas les huisseries sont spécialement adaptées pour recevoir les vitrages doubles.

Il n'en est pas de même lorsqu'il s'agit d'équiper d'un double vitrage une fenêtre déjà existante, comportant un simple vitrage, tenu dans une feuillure par du mastic.

15 Il convient tout d'abord de procéder au démontage de la vitre après avoir enlevé le mastic. Cette opération est longue et fastidieuse, du fait qu'un mastic ancien est toujours très dur, son retrait s'accompagnant fréquemment d'une détérioration du fond de la feuillure dans laquelle 20 repose le vitrage.

Il est ensuite procédé à la mise en place d'un profilé métallique ou en matière synthétique contenant un double vitrage, ce profilé étant centré et prenant appui sur les faces du cadre perpendiculaires au vitrage. Cette solution 25 est très peu esthétique du fait que le profilé utilisé déborde de part et d'autre de la partie centrale du cadre.

La présente invention vise à remédier à ces inconvénients.

A cet effet, dans le profilé qu'elle concerne, qui est 30 destiné à équiper des huisseries présentant une feuillure pour le montage d'une vitre, et du type comprenant une partie de section en U entre les deux branches de laquelle sont fixées les vitres et leur entretoise, la partie correspondant à l'âme du profilé possède une largeur au moins égale à la profondeur de la feuillure et est prolongée à proximité de son bord situé à l'aplomb extérieur de 35 ladite feuillure par une aile qui lui est perpendiculaire

et est de hauteur au moins égale à celle de la feuillure.

Pour mettre en place un tel profilé équipé d'un double vitrage, il suffit de découper le simple vitrage en place, de telle sorte qu'il ne dépasse pas du plan intérieur du cadre. Le mastic n'a pas à être enlevé. Le profilé et le double vitrage qu'il contient sont ensuite mis en place de telle sorte que l'âme de celui-ci prenne appui sur la face intérieure du cadre, tout en venant recouvrir avec l'aile qui la prolonge, la feuillure contenant à l'origine la vitre et le mastic.

Le calage est réalisé de façon traditionnelle entre le cadre et l'âme du profilé. Compte tenu de la faible épaisseur de l'aile perpendiculaire à l'âme du profilé, celle-ci ne fait pas sensiblement saillie du cadre de la fenêtre sur la face duquel elle vient prendre appui.

Avantageusement, l'aile de recouvrement de la feuillure est décalée vers l'extérieur, d'une valeur correspondant sensiblement à son épaisseur, par rapport à l'aile de la partie en U du profilé située du même côté.

Cette solution améliore l'esthétique de l'ensemble, du fait que la partie du profilé contenant le double vitrage se trouve sensiblement dans le même plan que la face du cadre de la fenêtre située de ce côté.

Ce profilé est très intéressant car permettant un équipement de cadres de fenêtres existants, rapidement et sans aucune transformation spécifique.

D'un point de vue esthétique, le résultat est très agréable puisque le profilé recouvre la partie contenant à l'origine du mastic, tout en laissant apparente l'autre face de l'huisserie qui, habituellement, présente un chanfrein ou un arrondi.

Dans la mesure où l'âme du profilé présente par rapport à la partie en U un débord du côté opposé à celui comportant l'aile de recouvrement de la feuillure, la fixation du profilé peut être réalisée sur le cadre soit au niveau de ce débord, soit au niveau de l'aile de recouvrement par clouage ou vissage.

Généralement quand les deux possibilités sont offertes, la fixation est réalisée sur le côté de la fenêtre le moins visible, c'est-à-dire du côté extérieur.

Après mise en place du cadre et de son double vitrage, 5 il est procédé, entre le cadre et le profilé, à la réalisation de joints d'étanchéité par exemple à base de silicone.

De toute façon, l'invention sera bien comprise à 10 l'aide de la description qui suit en référence au dessin schématique annexé représentant, à titre d'exemple non limitatif, une forme d'exécution de ce profilé :

Figure 1 est une vue en perspective éclatée d'un tronçon de cadre de fenêtre et de profilé équipé d'un double vitrage avant montage ;

Figure 2 est une vue en coupe transversale des mêmes 15 éléments après fixation du profilé sur le cadre.

Le profilé, représenté au dessin, est destiné à équiper des cadres de fenêtres 2 traditionnels, c'est-à-dire comportant latéralement d'un côté une feuillure 3 et de l'autre côté un chanfrein ou un arrondi 4. Dans le fond 20 de la feuillure, est plaquée une vitre 5 maintenue en place par du mastic 6.

Préalablement à la mise en place du profilé selon 25 l'invention, il est procédé simplement à la découpe de la vitre 5, de telle sorte que celle-ci ne fasse pas saillie de façon sensible du cadre 2.

Le profilé selon l'invention comporte une âme 7 prolongée par deux ailes 8 et 9 qui en sont perpendiculaires. Entre les deux ailes sont fixés les deux vitrages 10 ainsi que leurs entretoises 12.

30 L'âme 7 du profilé présente, par rapport à l'aile 9, un débord 13 destiné à venir prendre appui sur la face intérieure 14 du cadre 2. A l'extrémité de l'âme 7 opposée à celle comportant le débord 13, le profilé présente une aile 15 de direction opposée à l'aile 8, de hauteur au 35 moins égale à la hauteur de la feuillure 3.

Il est à noter, comme montré au dessin, que l'aile 15 n'est pas exactement dans le prolongement de l'aile 8 mais

légèrement décalée vers l'extérieur par rapport à celle-ci.

D'un point de vue pratique, le cadre est mis en place avec, éventuellement, interposition de cales d'assise 16, de telle sorte que le débord 13 vienne en appui sur la 5 face 14 du cadre, et que l'âme 7 et l'aile 15 du profilé viennent recouvrir la partie du cadre présentant la feuillure 3 et contenant le joint de mastic 6.

La fixation est réalisée à l'aide de pointes 17 au niveau du débord 13 de l'âme 7. Elle pourrait également 10 être réalisée par des pointes 18 représentées en traits mixtes et traversant l'aile 15 du profilé.

Après fixation du profilé, il est procédé à la réalisation de l'étanchéité entre le cadre et le profilé par ménagement des deux joints 19 par exemple à base de sili- 15 cone.

Comme il ressort de ce qui précède, l'invention apporte une grande amélioration à la technique existante en fournissant un profilé de conception simple permettant d'équiper de doubles vitrages des fenêtres déjà existantes, 20 sans nécessiter de transformations des cadres de celles-ci et sans nuire à leur esthétique.

Comme il va de soi, l'invention ne se limite pas à la seule forme d'exécution de ce profilé, décrite ci-dessus à titre d'exemple ; elle en embrasse, au contraire, toutes 25 les variantes de réalisation.

C'est ainsi notamment que les dimensions relatives des différents éléments tels que la largeur du débord 13 ou la hauteur de l'aile 15 pourraient être différents en fonction des cadres de fenêtres à équiper sans que l'on 30 sorte pour autant du cadre de l'invention.

- REVENDICATIONS -

1. - Profilé pour double vitrage, destiné à équiper des huisseries présentant une feuillure pour le montage d'une vitre, du type comprenant une partie de section en U entre les deux branches de laquelle sont fixées les vitres et leur entretoise, caractérisé en ce que la partie correspondant à l'âme du profilé possède une largeur au moins égale à la profondeur de la feuillure et est prolongée à proximité de son bord situé à l'aplomb extérieur de ladite feuillure par une aile qui lui est perpendiculaire et est de hauteur au moins égale à celle de la feuillure.

2. - Profilé selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'aile de recouvrement de la feuillure est décalée vers l'extérieur d'une valeur correspondant sensiblement à son épaisseur par rapport à l'aile de la partie en U du profilé située du même côté.

2474579

52

FIG. 1

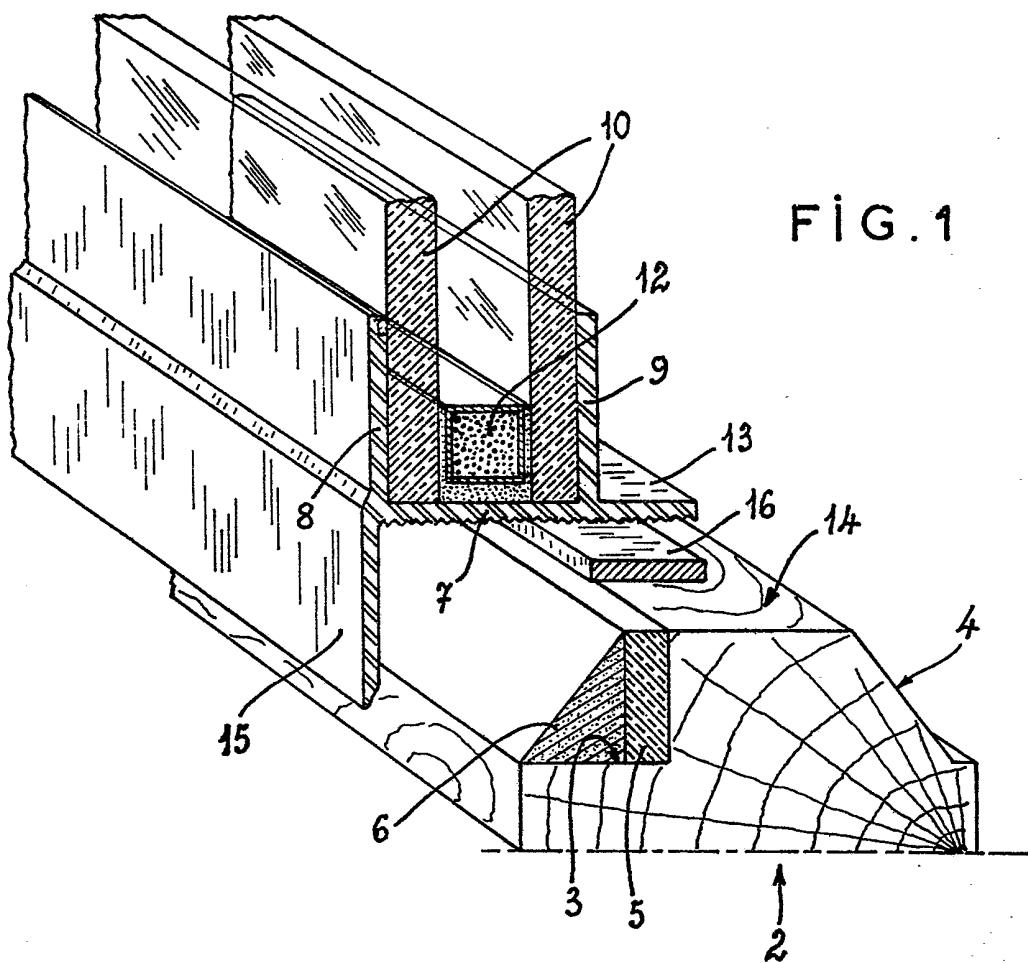


FIG. 2

